Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 09 OCT. 2026
ID : 030-213002975-20260928-2026_43-DE

2026-43

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Date de séance
28 septembre 2026

Date de la convocation
22 septembre 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 10
Présents : 9
Absent(s) excusé(s) : 1
Absent(s) non excusé(s) : 0
Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie.
Sous la présidence de Monsieur François ROMAZZOTTI, Maire

Conseillers présents :
MMES Catherine LANDRY, Mégane ARJAILLES, Romane MINIOU, Gabrielle ROUX.
MM François ROMAZZOTTI, Théo LOUVET, Théo REILHAN, Jérémy CHOQUET, Christophe LEVRAT.
Conseiller excusé :
MME Christine GRAZIANI-MARKARIAN
Procurations :
MME Christine GRAZIANI-MARKARIAN à M. François ROMAZZOTTI

Secrétaire de séance :
M. Théo REILHAN

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. M. Théo REILHAN a été nommé pour remplir ces fonctions.
Madame Nathalie BOISSON, secrétaire générale de mairie assiste en qualité d'auxiliaire du secrétaire de séance.

OBJET :
DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉLÉGUÉ À LA DÉFENSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la circulaire 2004-001395 du Ministre des Armées en date du 24 janvier 2004,

EXPOSE

Il est exposé au Conseil municipal qu'il lui appartient de désigner un correspondant Défense au sein de l'assemblée délibérante en application des dispositions de la circulaire 2004-001395 du Ministre des Armées en date du 24 janvier 2004.

Le correspondant Défense aura pour mission de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, par le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne qui en sera un vecteur fondamental. Ces actions doivent, pour en garantir le caractère concret et la pérennité, s'appuyer sur une dimension locale forte.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 09 OCT. 2026
ID : 030-213002975-20260928-2026_43-DE

Le correspondant Défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement. Cette fonction peut conduire le conseiller municipal à se déplacer dans le Département, notamment, pour participer à des réunions d'information que le Délégué militaire départemental organisera.

Il invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation du correspondant Défense.

M. Jérémy CHOQUET se porte candidat pour assumer cette fonction.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir procédé au vote à mains levées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
(Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

DÉSIGNE M. Jérémy CHOQUET, en qualité de correspondant délégué à la défense pour la Commune de Saint-Sauveur-Camprieu.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Théo REILHAN

Le Maire
François ROMAZZOTTI

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.